

COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DES PYRENEES-ORIENTALES

REGLEMENT de la PENTAGOLF 2011

➤ ARTICLE 1 /Conditions d'accès.

- Les épreuves du circuit Pentagolf 66 sont ouvertes aux joueuses et joueurs de la fédération française de golf et répondant aux exigences du statut amateur.
- Elles sont ouvertes à tous les joueurs et joueuses licenciés dans un club de golf des Pyrénées-Orientales.
- Condition d'âge : 45 ans pour les dames et 50 ans pour les messieurs le jour de la compétition.
- Un joueur, membre de plusieurs associations, ne peut concourir que pour l'une d'entre elle. Son choix devra être indiqué dès la première rencontre et applicable toute la saison.
- **Le certificat médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire. Il en est de la responsabilité du capitaine de refuser la participation du joueur à la compétition.**

➤ ARTICLE 2 : Clubs engagés.

- Saint Cyprien
- Falgos
- Font Romeu - Cerdagne
- Marcevol
- Montescot

➤ ARTICLE 3 : Principe de la compétition.

- 3.1 Le circuit se déroulera sur cinq parcours : Saint Cyprien – Montescot – Puigcerda – Falgos – Font-Romeu.
- 3.2 Organisation du jeu.
- Chaque capitaine disposera d'un quota de 24 joueurs maximum à répartir entre hommes et dames.
- L'index des 3^{ème} série sera ramené à 30.
- Chaque club devra inscrire au minimum 4 dames, si possible, dans son équipe.

DATE ET FORMULES

- Voir calendrier annuel.

Classement

- Les deux meilleurs scores en brut et les quatre meilleurs scores en net.
- Le club vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points.

Dotation des points : Le brut prime sur le net.

1 ^{er}	Brut	:	6pts
2 ^{ème}	Brut	:	4pts
1 ^{er}	Net	:	6pts
2 ^{ème}	Net	:	4pts
3 ^{ème}	Net	:	3pts
4 ^{ème}	Net	:	2pts
5 ^{ème}	Net	:	1pt

Pour le match play :

Match gagné	:	1 pts
Match perdu	:	0 point
Egalité	:	0,5 point.

- Les différentes formules de jeux de joueront :
Les dames : marques ROUGE
Les messieurs : marques JAUNE

➤ ARTICLE 4 : Classement et dotation

- Le classement par équipe ne sera pas doté lors des 5 premières phases mais un tirage au sort sera organisé lors de chaque compétition.
- A l'issue de la 5^{ème} phase, un trophée sera remis au Club vainqueur et un somptueux tirage au sort récompensera les compétiteurs.

➤ ARTICLE 5 : Organisation des rencontres.

- Chaque compétition du circuit est organisée par **le responsable "senior" du club qui reçoit.**
- Celui ci sera tenu de communiquer les résultats complets dans les délais raisonnables à tous les capitaines des clubs engagés.
- Le responsable senior du comité départemental tiendra à jour les résultats cumulés par les équipes puis communiquera les résultats aux clubs concernés.

➤ ARTICLE 6 : Les inscriptions et droits d'engagement.

- Les inscriptions devront être adressé, par fax ou E-mail au responsable " senior " du club qui reçoit, 4 jours au plus tard avant la rencontre, selon le format ci-dessous :
- **Composition de l'équipe** avec les informations suivantes :
- NOMS
- PRENOMS
- INDEX A JOUR
- NUMERO DE LICENCE
- PARTICIPATION AU REPAS
- 1) La somme des greens fees par chèque libellé au profit du golf qui reçoit.
- 1bis) Les frais de l'organisation ex : 5€ x par le nombre d'équipier(e)s par chèque libellé : Section senior du comité départemental (Il pourra disposer de 3€ pour les cadeaux des 4 premières phases et de 2€ seront consacrés pour la remise de prix lors de la soirée.
- 1) Enfin les responsables seniors de chaque club qui reçoit, devra aviser les responsables seniors des équipes visiteuses par fax 10 jours avant la rencontre, des conditions de réception : du repas, l'heure de départ et toutes autres informations utiles au bon déroulement de la compétition.

➤ ARTICLE 7 : Comité de l'épreuve.

- Le ou les responsables seniors du comité départemental.
- Les responsables seniors des club engagés.

➤ ARTICLE 8 : Sanctions.

- Pour chacune des épreuves du circuit, le non-respect d'un seul point du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe, pour l'épreuve du jour.
- Le responsable "senior" de chaque club se porte garant de l'attitude du représentant de son club, et sera responsable auprès du comité départemental des manquements constatés.
- En cas d'infraction les 2 joueurs ou joueuses seront disqualifiés.

Dates, lieux et formules de jeu :

Mardi	05/04	MONTESCOT	
Mardi	31/05	PUIGCERDA	match-Play
Mardi	28/06	FALGOS	scramble
Mardi	06/09	FONT-ROMEU	greensome
Mardi	27/09	SAINT-CYPRIEN finale	4 balles

-

Tarifs :

GREEN FEE P.O. : 35 €

FORMULE GREEN FEE + DEJEUNER PUIGCERDA : €

DROIT DE JEU : 5 €